

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois d'avril, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques POLIEN, Maire, après convocation légale adressée le 21 mars 2024.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers votants :	13
Nombre de pouvoirs :	01

Conseillers présents :

Jean-Jacques POLIEN, Pierre CLERC, Sandra VIENNET, Patrice MANTION, Gaëlle DE JESUS, Gaston VUILLEMOT, Maryline CHAUDEY, Laurence CURIE, Valérie EKOUME, Natacha BLANCHARD, Aymeric MAIRE, Pascal PERNOT.

Conseillers absents excusés : Pauline BONNET, Christophe DAMPENON, Patrick REYNOUD.

Conseillers représentés :

M. Christophe DAMPENON a donné procuration à M. Jean-Jacques POLIEN.

Madame Gaëlle DE JESUS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

Ordre du jour de la séance

- 1- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 2- Tableau des effectifs budgétaires communaux au 01/01/2024
- 3- Vote des taux des taxes locales 2024
- 4- Emprunt pour le financement de divers travaux d'investissement 2024 : choix du contrat.
- 5- Vote du budget primitif 2024 et note de synthèse
- 6- Attribution des subventions communales 2024
- 7- Programme des travaux 2024
- 8- Convention 2024 pour l'entretien voirie et cimetière
- 9- Convention d'entretien polyvalent sur la commune
- 10- Questions diverses

01 : Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le procès-verbal de la dernière séance plénière du 07 mars 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,
APPROUVE le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 07 mars 2024.

02 : Tableau des effectifs budgétaires communaux

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les agents communaux sont nommés sur un grade en fonction des décisions de création de postes prises par l'assemblée délibérante. Chaque agent est ainsi rémunéré sur un échelon d'un grade faisant partie d'un cadre d'emploi.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le tableau des effectifs budgétaires communaux à compter du 1^{er} janvier 2024 :

État du personnel pourvu par service au 1^{er} Janvier 2024 * :

GRADE	CATEGORIE	ETP Equivalent Temps Plein	EFFECTIF	TEMPS
Service ADMINISTRATIF				
Attaché Territorial	A	1	1	35 H 00
Adjoint Administratif Principal 1° Classe	C	1	1	35 H 00
TOTAL :		2	2	
Service MEDIATHEQUE				
Adjoint du patrimoine Principal 2° Classe	C	1	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.33	0.33	11 H 40
TOTAL :		1.33	1.33	
Service TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	3	3	35 H 00
TOTAL :		4	4	
Service ECOLE				
ATSEM Principal 1° Classe	C	0.94	1	33 H 00
ATSEM Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
TOTAL :		1.88	2	
Service PERISCOLAIRE				
Animateur	B	2	2	35 H 00
Adjoint d'Animation	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.67	0.67	23 H 20
TOTAL :		4.61	4.67	
TOTAL GENERAL :		13.82	14	

* Le tableau présente les effectifs affectés principalement par « famille de services communaux » tout en sachant que les effectifs peuvent avoir des affectations transversales entre services (polyvalence des agents).

03 : Vote des taux des taxes locales 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau votée mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire présente l'évolution de la fiscalité communale entre 2023 et 2024.

ÉLÉMENTS DE FISCALITÉ	2023	2024
Taxe foncière propriétés bâties :		
Bases prévisionnelles	3 103 000	3 211 000
Taux communal	39,18 %	39,18 %
Produits	1 215 755	1 258 070
Taxe foncière non bâti :		
Bases prévisionnelles	39 000	39 400
Taux communal	37,10 %	37,10 %
Produits	14 469	14 617
Taxe habitation		
Bases prévisionnelles	20 360	49 300
Taux communal	10,26 %	10,26 %
Produits	2 089	5 058
TOTAUX :	1 232 313	1 277 745
Coefficient correcteur	- 470 409	- 499 379
TOTAUX FISCALITÉ À PERCEVOIR :	761 904	828 366

Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer les taux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,26 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,10 %

04. Emprunt pour le financement de divers travaux d'investissement 2024 : choix du contrat

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt afin de financer divers travaux d'investissement 2024. Une consultation auprès des établissements bancaires pour un prêt de 180 000.00 € a été réalisée.

Les résultats de la consultation sont les suivants :

EN EUROS

EMPRUNT 180 000 €	DUREE	TAUX FIXE	ECHÉANCE ANNUELLE	INTERETS	FRAIS
CREDIT AGRICOLE	10 ans	3.59 %	21 741.74	37 417.40	270.00
LA BANQUE POSTALE	10 ans	3.94 %	22 126.13	41 458.30	200.00
BANQUE POPULAIRE	10 ans	3.99 %	22 181.32	41 813.20	200.00
LA BANQUE DES TERRITOIRES			Réponse de la banque : Ne fera pas d'offre car les orientations de financement de la banque des territoires ne correspondent pas à notre demande		

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de contracter un emprunt auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :

Établissement :	Crédit Agricole
Montant :	180 000 €
Durée d'amortissement :	10 ans
Type de taux :	3.59 % fixe
Montant total des intérêts :	37 417.40 €
Montant de l'échéance :	21 741.74 €
Mode d'amortissement :	Taux fixe pendant la durée des 10 années, échéance constante
Montant des frais de dossier :	270 €
Périodicité retenue :	annuelle

- **APPROUVE** le tableau d'amortissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt dans les conditions ci-dessus décrites.

05 : Vote du budget primitif 2024 et note de synthèse

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le maire s'exprime ainsi : Le Budget Primitif 2024, que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, retrace les prévisions de crédits pour l'année 2024 conformément aux engagements pris par délibérations lors des Conseils Municipaux précédents.

Ce budget présenté en équilibre tient compte des engagements donnés et pris, des sollicitations des différents responsables de Commissions Communales.

Conformément à la loi NOTRe, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit désormais être jointe aux documents budgétaires.

Je vous rappelle que le budget principal de la Commune de Pusey retrace l'ensemble des décisions prises en matière de travaux d'infrastructure sur le patrimoine communal (en section d'investissement) et la gestion de la Commune de Pusey (en section de fonctionnement).

En section d'investissement

Les crédits ouverts sur l'exercice 2024 s'élèvent à 523 678.44 € et sont retracés au sein de chaque chapitre pour une enveloppe globale de 252 000.00 € de dépenses.

En dépenses, en marge de ces crédits ouverts au sein de chaque chapitre :

- 147 878.44 € : reprise des déficits antérieurs reportés
- 120 000,00 € : remboursement de la dette en capital
- 3 800,00 € : remboursement de dépôts de garantie

En dépenses, l'enveloppe globale de 252 000.00 € est répartie selon le tableau suivant:

Tableau prévisionnel des projets retenus pour l'exercice 2024
252 000.00 euros disponibles à répartir en dépenses d'investissement

En euros

code opération compta	article	OBJET	RETENU ANTERIEUR POUR BP 2024	PROJETS RETENUS 2024
1001	2156	Création borne incendie Impasse des Bleuets		6 000.00
	2157	Achat tondeuse délibération N°50 du 20/10/2023 devis retenu Motoculture Joël Moine)	45 000.00	
	2188	Mise aux normes jeux rue du Breuil délibération N°58 du 08/12/2023 devis retenu ALTRAD VAD Collectivités	1700.40	
	2158	Atelier armoire à clefs et petit outillage		700.00
	2188	Vidéo-protection sur bâtiments sans besoin de génie civil (6 caméras)		23 660.00
	2188	Lits hamac école maternelle		2 500.00
	2188	Chariot avec 24 grilles d'exposition + tables + chaises		5 939.60
1002	2132	Presbytère isolation plafond appartement N° 1		9 810.00
	2132	Presbytère réfection tapisserie et sol		15 190.00
	2135	Maison Jean Morey - hangar de stockage		30 000.00
	2135	Maison Jean Morey - travaux d'aménagement intérieur		30 000.00
	2135	porte réserve du restaurant		3 000.00
	2135	porte réserve de l'épicerie		5 000.00
	2135	Chauffe-eau vestiaire du stade + thermostat		2 000.00
	2183	Relais WIFI maison des associations		1 000.00
1004	2151	Liaison Mont Chanois - Peupliers		5 000.00
	2151	Voirie chemin karting et de la Paillarde (devis Colas du 19.02.2024)		32 000.00
	2152	Panneaux de signalisation GIROD + miroir rue des Vergers		1 500.00
	2152	Feux intelligent		8 000.00
	2156	Remplacement borne incendie rue des craies		6 000.00
	2156	Création borne incendie rue du Moulin devant les Calèches de Silice		15 000.00
1006	212	Arbres sur la Place du Monument		3 000.00
		TOTAL	46 700.40	205 299.60

INVESTISSEMENT TOTAL 252 000.00 €

Le financement de ces dépenses étant assuré en recettes par :

- le FCTVA pour 20 000,00 € ;
- l'encaissement de dépôts de garantie pour 3 800,00 € ;
- l'affectation des excédents de fonctionnement pour financer les déficits antérieurs reportés pour 147 878.44 € ;
- l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour 168 826.00 € ;
- un emprunt de 180 000.00 € ;
- les amortissements pour 3 174.00 €.

En section de fonctionnement

Les crédits ouverts sur l'exercice 2024 s'élèvent à 1 465 979.09 € et retracent les frais de fonctionnement tels que :

- les frais récurrents de fonctionnement de la Commune ;
- les charges de personnel ;
- les charges de gestion courante.

En marge des crédits ouverts, le remboursement de la dette en intérêts est inscrit pour 13000,00 € tout comme le virement à la section d'investissement à hauteur de 168 826.00€.

Le financement de ces dépenses étant assuré par :

- le produit des services ;
- le produit des impôts et taxes ;
- le produit des dotations et subventions ;
- les autres produits de gestion courante ;
- la reprise des excédents de fonctionnements antérieurs.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et sont financées par des ressources raisonnées.

D'autres éléments pouvant jouer le rôle de curseur et d'indicateur, permettent d'avoir une vision prospective de la gestion communale de Pusey :

- État de la dette au 01/01/2024 :

En euros

Année	Dette en capital au 1 ^{er} Janvier	Annuités	Intérêts	Amortissements	Variation Annuités
2024	529 995.19	131 372.70	12 938.37	118 434.33	+15 915.63
2025	411 560.86	118 814.03	10 897.04	107 916.99	- 12 558.67
2026	303 643.87	116 832.62	9 063.55	107 769.07	- 1 981.41
2027	195 874.80	51 599.31	7 454.62	44 144.69	- 65 233.31
2028	151 730.11	29 123.60	6 357.49	22 766.11	-22 475.71

- État des produits fiscaux 2024 :

En euros

PREVISIONNEL 2024			
TAXE	BASES	TAUX	PRODUITS
TFB.	3 211 000	39,18 %	1 258 070
TFNB	39 400	37,10 %	14 617
TH	49 300	10,26 %	5 058
TOTAUX :			1 277 745
Coefficient correcteur			- 449 379
TOTAUX FISCALITÉ À PERCEVOIR			828 366

- **Tableau des effectifs budgétaires communaux par service au 01.01.2024***

GRADE	CATEGORIE	ETP Equivalent Temps Plein	EFFECTIF	TEMPS
Service ADMINISTRATIF				
Attaché Territorial	A	1	1	35 H 00
Adjoint Administratif Principal 1° Classe	C	1	1	35 H 00
TOTAL :		2	2	
Service MEDIATHEQUE				
Adjoint du patrimoine Principal 2° Classe	C	1	1	35 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.33	0.33	11 H 40
TOTAL :		1.33	1.33	
Service TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique	C	3	3	35 H 00
TOTAL :		4	4	
Service ECOLE				
ATSEM Principal 1° Classe	C	0.94	1	33 H 00
ATSEM Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
TOTAL :		1.88	2	
Service PERISCOLAIRE				
Animateur	B	2	2	35 H 00
Adjoint d'Animation	C	1	1	35 H 00
Adjoint Technique Principal 2° Classe	C	0.94	1	33 H 00
Adjoint d'Animation Principal 1° Classe	C	0.67	0.67	23 H 20
TOTAL :		4.61	4.67	
TOTAL GENERAL :		13.82	14	

* Le tableau présente les effectifs affectés principalement par « famille de services communaux » tout en sachant que les effectifs peuvent avoir des affectations transversales entre services (polyvalence des agents).

- **État annuel des indemnités perçues par les élus locaux :**

Nouveauté introduite par l'article 93 de la loi « Engagement et Proximité », le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature : « *Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.*

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. ».

Ainsi, Monsieur le Maire communique aux membres de l'Assemblée l'état annuel des indemnités des élus de Pusey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE le Budget Primitif 2024 du Budget Communal qui se résume ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
001 – solde d'inv. reporté	147 878.44 €	021 – virement	168 826.00 €
16 - Emprunts et dettes	123 800.00 €	10 - Dotations	167 878.44 €
21 - Immobilisations corporelles	252 000.00 €	13 - Subventions d'investissement	0 €
		16 – Dépôts et cautionnements reçus	183 800,00 €
		21 - Immobilisations corporelles	0.00 €
		040 - Opérations d'ordre	3 174.00 €
TOTAUX	523 678.44 €	TOTAUX	523 678.44 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2024	Chapitre	BP 2024
011 - Charges générales	388 678.09 €	70 – Produits	15 460.00 €
012 - Charges personnel	736 251.00 €	73 – Impôts et taxes	183 400.00 €
65 - Autres charges	131 050.00 €	731 – Fiscalité locale	776 978.00 €
66 - Charges financières	13 000.00 €	74 – Dotations	140 680.00 €
014 - Atténuations	25 000.00 €	75 – Autres produits	54 900.00 €
023 - Virement	168 826.00 €	013 – Atténuations	6 000.00 €
042 – Opération d'ordre	3 174.00 €	002 – Excédents reportés	288 561.09 €
TOTAUX	1 465 979.09 €	TOTAUX	1 465 979.09 €

- **DELEGUE** à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

06. Attribution des subventions communales 2024

Rapporteur : *Monsieur Patrice MANTION*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une somme globale est inscrite au Budget Primitif 2024 à l'article 65748, qu'il convient de répartir aux associations. Pour rappel, en 2023, 10 600.00 € ont été attribués.

Madame Valérie EKOUME sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide l'attribution des subventions suivantes en faveur du développement du tissu associatif communal à l'article 65748 Budget Primitif 2024 comme suit :

Association	Subventions versées en 2023	Subventions sollicitées en 2024	Subventions proposées en 2024	Subventions attribuées en 2024
Actions en faveur du développement du tissu associatif communal				
US PUSEY		<i>Subvention attribuée par la C.A.V.</i>		
CCPVHS		<i>Subvention attribuée par la C.A.V.</i>		
Assoc. Détente Pusey	2 800,00 €	2600.00 €	2600.00 €	2600.00 €
Pusey Acti-Sport	1 500,00 €	-	-	-
Club des Aînés	450,00 €	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Anc. Combattants	450,00 €	450.00 €	450.00 €	450.00 €
Pêche Pusey	500,00 €	-	500.00 €	500.00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €	1 300.00 €	1 300.00 €	1 300.00 €
Petites Mains	300,00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €
Les Amis des Arts et des Lettres	600,00 €	600.00 €	600.00 €	600.00 €
Les Sianas	500,00 €	900.00 €	900.00 €	900.00 €
Actions en faveur de projet culturel				
Val2Valprod	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €	2 500.00 €
TOTAL :	10 600,00 €	9 100.00 €	9 600.00 €	9 600.00 €

07. Programmation travaux 2024 : Priorités et consultations

Rapporteur : Monsieur Pierre CLERC

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du vote du Budget Primitif 2024 des crédits prévisionnels ont été approuvés. Il convient de prioriser les opérations, les estimer et de lancer les consultations pour leurs réalisations.

Le Conseil Municipal doit sélectionner les projets retenus pour 2024

Tableau prévisionnel des projets retenus pour l'exercice 2024 252 000.00 euros disponibles à répartir en dépenses d'investissement

code opération compta	article	OBJET	RETENU ANTERIEUR POUR BP 2024	PROJETS RETENUS 2024
1001	2156	Création borne incendie Impasse des Bleuets		6 000.00
	2157	Achat tondeuse délibération N°50 du 20/10/2023 devis retenu Motoculture Joël Moine)	45 000.00	
	2188	Mise aux normes jeux rue du Breuil délibération N°58 du 08/12/2023 devis retenu ALTRAD VAD Collectivités	1700.40	
	2158	Atelier armoire à clefs et petit outillage		700.00
	2188	Vidéoprotection sur bâtiments sans besoin de génie civil (6 caméras)		23 660.00
	2188	Lits hamac école maternelle		2 500.00
	2188	Chariot avec 24 grilles d'exposition + tables + chaises		5 939.60
1002	2132	Presbytère isolation plafond appartement N° 1		9 810.00
	2132	Presbytère réfection tapisserie et sol		15 190.00
	2135	Maison Jean Morey - hangar de stockage		30 000.00
	2135	Maison Jean Morey - travaux d'aménagement intérieur		30 000.00
	2135	porte réserve du restaurant		3 000.00
	2135	porte réserve de l'épicerie		5 000.00
	2135	Chauffe-eau vestiaire du stade + thermostat		2 000.00
	2183	Relais WIFI maison des associations		1 000.00
1004	2151	Liaison Mont Chanois - Peupliers		5 000.00
	2151	Voirie chemin karting et de la Paillarde (devis Colas du 19.02.2024)		32 000.00
	2152	Panneaux de signalisation GIROD + miroir rue des Vergers		1 500.00
	2152	Feux intelligent		8 000.00
	2156	Remplacement borne incendie rue des craies		6 000.00
	2156	Création borne incendie rue du Moulin devant les Calèches de Silice		15 000.00
1006	212	Arbres sur la Place du Monument		3 000.00
		TOTAL	46 700.40	205 299.60

INVESTISSEMENT TOTAL 252 000.00 €

011	Charges à caractère général			
code opération compta	article	OBJET	RETENU ANTERIEUR POUR BP 2024	PROJETS RETENUS 2024
VOIRIE	615231	Voirie fonctionnement point à temps (PAT)		6 000
	615232	Remplacement d'un candélabre suite à sinistre, 23 rue Gustave Courtois devis SARL Biwer et commande du 14.04.2023 facture à recevoir en attente	3 181	
BOIS	61524	Peignage parcelle 34 r non réalisé en 2023	1 200	
BOIS	61524	Programme ONF 2024 (travaux sylvicoles et pose des plaques des parcelles) devis du 19.12.2023	14 924	
BOIS	61524-622-6282	contrat de travaux de bûcheronnage délibération CM n°56 du 08.12.2023 : bûcheronnage 1788 €, débardage 1716 €, frais de garderie onf 480 €, assistance technique à donneur d'ordre onf 650 €	4 634	
		TOTAL	23 939	6 000

FUNCTIONNEMENT TOTAL 29 939 €

8. Convention 2024 pour l'entretien voirie et cimetière

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la signature d'une convention de prestation de services avec la SARL Pharaon Entreprise afin de réaliser les missions suivantes :

- le pack urbanisme comprenant : le nettoyage et la désinfection du mobilier urbain, jardinières, conteneurs à verres, aires de jeux, graffitis, voirie, parkings, monument aux morts, calvaires, stèles, panneaux)

- le pack cimetière comprenant : le nettoyage et entretien du cimetière, murs d'enceintes, surfaces au sol, allées jardin du souvenir, espace vert et monument aux morts intérieur.

L'ensemble de ces travaux nécessite d'une part un nombre d'heures important dont nos services techniques ne peuvent pas assurer l'exécution par manque de temps, et d'autre part un équipement en matériel technique professionnel que nous ne possédons pas.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de confier à la SARL PHARAON ENTREPRISE domiciliée La coudré 17520 SAINT MAIGRIN, représentée par Monsieur Pascal VENANT, Gérant, l'entretien voirie et cimetière tel que décrit dans la convention proposée ci-dessus, du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, pour un montant total de 9576.00 euros (soit 2394.00 euros par trimestre), et dont la somme est budgétisée à l'article 61521 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la somme correspondante au budget primitif 2024 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

9. Convention d'entretien polyvalent sur la commune

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques POLIEN

DELIBERATION AJOURNÉE

Le Conseil Municipal ajourne le projet de convention d'entretien polyvalent sur la commune et le reporte à une séance ultérieure en attente d'autres propositions. Un mois de réflexion est demandé.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

10. Questions diverses :

Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN

1. Elections européennes du 09 juin 2024 : ouverture des bureaux de vote de 8h00 à 18h00.

Voici l'organisation du bureau de vote à la mairie, salle du Conseil.

DIMANCHE 09 JUIN 2024 **BUREAU DE VOTE ÉLECTIONS EUROPEENNES 2024**

TRANCHE HORAIRE	MAIRE/ ADJOINTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	CONSEILLERS MUNICIPAUX
08H00 - 10H30	POLIEN Jean-Jacques	REYNOUD Patrick	MAIRE Aymeric
10H30 - 13H00	CLERC Pierre	CURIE Laurence	BLANCHARD Natacha
13H00 - 15H30	VIENNET Sandra	VUILLEMOT Gaston	CHAUDEY Maryline
15H30 - 18H00	MANTION Patrice	POLIEN Jean-Jacques	DE JESUS Gaëlle

2. Vente des bois : le vente de bois 2025 sera sous forme de bois « sur pied »

Intervention de Madame Gaëlle DE JESUS

3. Demande l'enlèvement de deux bornes côté Lidl vers les containers à verres.
Monsieur Clerc va voir.
Monsieur Jean-Jacques POLIEN souhaite se renseigner sur le terrain attenant aux containers à verres.

Intervention de Monsieur Patrice MANTION

4. Voir pour trouver une solution de drainage vers le presbytère.
5. Le Pusey Info est bouclé, à distribuer fin de semaine, début semaine prochaine.

Intervention de Monsieur Aymeric MAIRE

6. Squatte dans la cabane du jardin pédagogique.

Intervention de Madame Sandra VIENNET

7. Pas de devis de traiteur pour le repas du 08 mai, à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55.

Fait à Pusey, le 05/04/2024

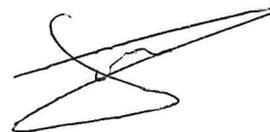
Le Maire



Jean-Jacques POLIEN



La secrétaire



Gaëlle DE JESUS